

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00536 Numéro SIREN : 722 005 360 Nom ou dénomination : CREATIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2019 sous le numéro de dépôt 15525

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 15-03-2019

N° DE DEPOT : 015525

N° GESTION : 1972B00536

N° SIREN : 722005360

DENOMINATION : CREATIS AUDIT

ADRESSE : 71 AVE VICTOR HUGO 75116 PARIS

MILLESIME : 2018

CREATIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 351 000 euros
Siège social : 71 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
722 005 360 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

CERTIFIÉ CONFORME
AU JOURNAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	41 500	24 923	16 577	24 877
Fonds commercial	20 323		20 323	20 323
Autres immobilisations incorporelles	514 317		514 317	514 317
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 000	6 372	1 628	3 628
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	22 876		22 876	22 876
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	607 016	31 295	575 720	586 020
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	344 663	4 000	340 663	251 289
Fournisseurs débiteurs	7 601		7 601	343
Personnel				170
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 434		10 434	13 101
Autres créances	115 317		115 317	74 397
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	512		512	113 740
Charges constatées d'avance	16 947		16 947	18 201
TOTAL ACTIF CIRCULANT	495 723	4 000	491 723	471 491
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 102 739	35 295	1 067 444	1 057 512

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Bilan

	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	351 000	351 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	2
Réserve légale	35 100	17 671
Autres réserves	13 120	5 605
Report à nouveau	255	248
Résultat de l'exercice	81 027	115 041
TOTAL CAPITAUX PROPRES	480 504	489 567
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	30 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000	
Emprunts	169 466	228 495
Découverts et concours bancaires	47 395	644
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	216 860	229 139
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	670	657
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 742	146 311
Personnel	42 645	40 260
Organismes sociaux	44 809	37 817
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	81 715	60 873
Autres dettes fiscales et sociales	8 226	7 887
Dettes fiscales et sociales	177 395	146 838
Autres dettes	273	
Produits constatés d'avance	9 000	45 000
TOTAL DETTES	556 940	567 945
TOTAL PASSIF	1 067 444	1 057 512

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Compte de Résultat

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 728 555	1 612 954	115 601	7,17
Autres produits	23 559	24 497	-938	-3,83
Total	1 752 114	1 637 451	114 663	7,00
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	893 436	811 321	82 116	10,12
Total	893 436	811 321	82 116	10,12
MARGE SUR M/SES & MAT	858 678	826 130	32 547	3,94
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	22 586	14 282	8 304	58,15
Salaires et Traitements	466 536	436 585	29 950	6,86
Charges sociales	210 757	188 953	21 804	11,54
Amortissements et provisions	42 300	12 300	30 000	243,90
Autres charges	2	3	-1	-44,31
Total	742 180	652 123	90 057	13,81
RESULTAT D'EXPLOITATION	116 497	174 007	-57 510	-33,05
Produits financiers	1 125	2 138	-1 013	-47,39
Charges financières	4 581	5 150	-569	-11,04
Résultat financier	-3 456	-3 012	-445	14,76
RESULTAT COURANT	113 041	170 996	-57 955	-33,89
Produits exceptionnels	169	128	41	31,63
Charges exceptionnelles		81	-81	-100,00
Résultat exceptionnel	169	47	122	258,61
Impôts sur les bénéfices	32 183	56 002	-23 819	-42,53
RESULTAT DE L'EXERCICE	81 027	115 041	-34 014	-29,57

CERTIFIÉ CONFORME
AU REGLEMENT

Comptes annuels

2018

Période du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe

créatis

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



Annexe

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 067 443,52
Chiffre d'affaires	1 728 554,55
Résultat net comptable (Bénéfice)	81 026,58

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

CERTIFIQUE
AUS. GEN. AL



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement	x		
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F.)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

CERTIFICAT D'ACTIVITE
AUDIT



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 1 067 444 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 81 027 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CREATIS AUDIT
SAS



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas des indemnités de fin de carrières. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf : convention collective), d'un coefficient d'espérance de vie, d'un taux de progression de salaires, d'un taux d'actualisation et turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2017-2018 aucun versement n'a été opéré auprès de la Compagnie AG2R - LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

La société CREATIS AUDIT a opté pour le traitement comptable suivant en matière de CICE :

Le CICE est comptabilisé en compte 649 conformément à l'avis ANC et ne représente aucun impacte pour l'année 2017-2018.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

CREATIS AUDIT
SAS





Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

Dans le cadre du Projet de Loi PACTE, le gouvernement a prévu la suppression de l'intervention des commissaires aux comptes au sein des PE dont le chiffre d'affaires serait inférieur à 8 ME, le total de bilan inférieur à 4 ME, et l'effectif inférieur à 50 personnes.

Nous estimons un impact possible sur notre activité de l'ordre de 20 à 30 %. Cette situation entraînera la suppression de postes de collaborateurs dont nous avons évalué le coût de départ à 30 000 euros. Cette somme a fait l'objet d'une provision pour risques.



Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	41 500			41 500
- Fonds commercial	20 323			20 323
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	514 317			514 317
Immobilisations incorporelles	576 140			576 140
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	22 876			22 876
Immobilisations financières	22 876			22 876
ACTIF IMMOBILISE	607 016			607 016

Notes sur le bilan**Immobilisations incorporelles****Frais d'établissement**

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	16 577	
Total	16 577	

Fonds commercial

	31/08/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	20 323
Total	20 323

Immobilisations corporelles**Amortissements des immobilisations**

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	16 623	8 300		24 923
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	16 623	8 300		24 923
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 372	2 000		6 372
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 372	2 000		6 372
ACTIF IMMOBILISE	20 995	10 300		31 295

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 517 838 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 876		22 876
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	344 663	339 863	4 800
Autres	133 352	133 352	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 947	16 947	
Total	517 838	490 162	27 676
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	73 200
Fournisseurs - RRR à obtenir	455
Etat - produits à recevoir	6 728
Total	80 383

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 351 000,00 euros décomposé en 11 700 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		30 000			30 000
Total		30 000			30 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		30 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 556 940 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	47 395	47 395		
- à plus de 1 an à l'origine	169 466	48 965	120 500	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 742	152 742		
Dettes fiscales et sociales	177 395	177 395		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	943	943		
Produits constatés d'avance	9 000	9 000		
Total	556 940	436 439	120 500	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	59 029			
(**) Dont envers les associés	670			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 659 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 440
INTERETS COURUS A PAYER	957
Associés - intérêts courus	13
Dettes provis. pr congés à payer	24 895
Personnel - autres charges à payer	17 750
Charges sociales s/congés à payer	10 709
Charges sociales - charges à payer	7 987
Etat - autres charges à payer	8 226
Clients - RRR à accorder	273
Total	75 250

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	16 947		
Total	16 947		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	9 000		
Total	9 000		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	28 327
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts sur emprunt LCL	2 562
Autres engagements donnés	2 562
Total	30 889
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de Créatis Groupe	48 000
Caution solidaire et indivisible de Créatis Groupe à Interfimo	101 900
Caution solidaire et indivisible de Créatis Groupe à interfimo	290 415
Avals et cautions	440 315
Autres engagements reçus	
Total	440 315
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 28 327 euros

Montant versé de 2006 à 2018 est de 26 229 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CREATIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 351 000 euros
Siège social : 71 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
722 005 360 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 s'élevant à 81 026,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	81 026,58 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	255,07 euros
Pour former un bénéfice	
distribuable de	81 281,65 euros
A titre de dividendes	80 028,00 euros
Soit 6,84 euros par action	
Le solde	1 253,65 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 14 373,65 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er mars 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non

C

APB

libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 246,24 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 79 781,76 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2015 :

15 030,00 euros, soit 1,67 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60,12 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 14 969,88 euros

Exercice clos le 31 août 2016 : Néant

Exercice clos le 31 août 2017 :

90 090,00 euros, soit 7,70 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 277,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 89 812,80 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 FEVRIER 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
André-Paul BAHUON



« CREATIS AUDIT »

**S.A.S. Société par actions simplifiée
Au capital de 351 000 Euros
Siège social : 71 avenue Victor HUGO
75116 PARIS**

R.C.S PARIS 722 005 360

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2018

Aux associés de la société CREATIS AUDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2016, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société CREATIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CREATIS AUDIT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.



En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-I du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

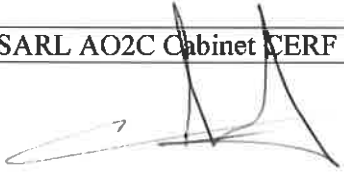
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brétigny sur Orge, le 7 février 2019

SARL AO2C Cabinet CERF

M. Olivier CERF